

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 janvier 2009**

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. Messieurs GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

**1/ Avenants au marché de travaux École/Mairie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 05 janvier 2009 à 16h00, concernant les avenants n°1 pour les lots suivant:

- n°3 : Charpente, pour 3 928,70€HT
- n°5 : Menuiseries, pour 13 037,50€HT
- n°12 : Électricité, pour 15 526,82€HT

Ces avenants sont justifiés par la réalisation de prestations complémentaires telles que présentées dans les rapports du maître d'oeuvre et s'élèvent pour la totalité à 32 493,02€HT soit une augmentation de 7,50% du marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, entérine le résultat de la CAO.

**2/ Décision Modificative n°2, BP 2008 Eau**

M. le Maire informe le CM de la DM n°2 concernant un réajustement de 10€ à l'article 6215 (autre personnel extérieur) provenant de l'article 022 (dépenses imprévues)

**3/ Station d'épuration**

La réalisation de celle-ci dépend de l'avis de la MISE (Service Eau, DDAF). Une étude complémentaire a été demandée au service RTM de l'Isère (Restauration des terrains en montagne) de manière à trouver une parade au blocage actuel dû à la zone de construction classée à risque d'inondation et d'affouillement des berges. Une réunion sera ensuite programmée sur le terrain avec toutes les parties concernées et nous espérons tous que le bon sens prévaudra. En cas de désaccord, le Préfet serait saisi en dernier ressort et si l'on restait sur un statut quo, chacun assumerait ses responsabilités. En aucun cas la commune acceptera un coût de réalisation multiplié par 2 pour un trait de stabilo fait sur une carte, un jour, dans un bureau.

**4/ Compte -rendu de la visite de l'architecte paysager**

Lecture est faite du rapport de visite de Delphine Meslalla concernant l'aménagement des abords immédiat des Sorbiers:

- a) Le parking entre la rue des Sorbiers et les les habitations Laude et Rolando: L'architecte préconise de planter une haie basse d'arbustes forestiers plutôt qu'un alignement d'arbre. Cette haie sera présente sur tout le pourtour du stationnement et connaîtra tous les 5 emplacements maximum un retour latéral.
- b) Aménagement d'un espace vert entre les Sorbiers et le mur d'enceinte de la propriété Roulain. Ce lieu est stratégique, ses atouts sont nombreux, en cela ce site se doit d'être réfléchi de façon très sobre et épuré, voici quelque prescriptions envisageables:
  - ~ le canal peut être accompagné de bosquets d'arbres implantés côte mur d'enceinte
  - ~ le cheminement longeant sa rive peut n'être matérialisé que par une tonte très rase

~ une haie de buis pourra être plantée le long des clôtures côté habitation afin d'uniformiser celles-ci ainsi qu'une plantation très éparse de trois arbres fruitiers sur cette parcelle.

- c) Concernant l'éventuel emplacement d'un container enterré pour les ordures ménagères sur les abords du site, l'apport de nuisance (circulation, bruit, image peu valorisante) vont à l'encontre de la vocation première de ce lieu.
- d) Création d'une aire de stationnement à l'entrée du parc de la Résidence, l'avis de l'architecte est négatif car le problème se reposera dans les prochaines années. La distance séparant ce lieu à la place de l'église, ainsi qu'à l'école, l'excédant pas 200m, n'incite pas à répondre au tout voiture et il semble indispensable de sensibiliser la population et de réfléchir à d'autres formes d'organisation ou d'aménagement au sein du village. La commune pourrait se rapprocher du CAUE pour mener un diagnostic sur la problématique du stationnement.

## **5/ Entretien des berges du Nan**

La loi stipule que l'entretien des berges des ruisseaux incombe aux riverains. Comme dans la pratique ce n'est jamais le cas, la CCV a passé une convention avec l'ONF pour bénéficier du programme « Prodépare », chantier aidé par le Conseil Général, dont le coût reviendra à 330€ par jour. La commune s'est inscrite cette année pour 4 ou 5 jours pour l'entretien des berges du Nan sur un tronçon restant à définir.

## **6/ Travaux de voiries**

Concernant la réfection de la voirie liée au bon écoulement des eaux de ruissellement dans la partie agglomérée de Nalletière, le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'entreprise Chambard qui se monte à 37 199,07€TTC.

Devant le montant de l'opération, le Conseil Municipal étudie la possibilité de monter un dossier de demande de subvention spécifique.